

<b>Zeitschrift:</b>	Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
<b>Herausgeber:</b>	Spitex Verband Schweiz
<b>Band:</b>	- (2018)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Experts en soins APN - une plus-value?
<b>Autor:</b>	Stoll, Hansruedi / Sailer Schramm, Monique
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-852805">https://doi.org/10.5169/seals-852805</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Experts en soins APN – une plus-value?

La place des infirmiers de pratique avancée APN (Advanced Practice Nurses) est avant tout auprès du patient avant de s'occuper de la gestion de qualité ou de la direction de l'aide et des soins à domicile. Cette position fait de ces experts en soins des personnes de références aux compétences précieuses. Ils sont donc un maillon essentiel pour les directions des organisations d'aide et de soins à domicile. En Suisse, leur fonction précise n'est pas régie par la loi.

Dans leur ouvrage de référence, les expertes en pratique infirmière avancée internationalement reconnues Ann Hamric et Judith Spross ont défini les «Advanced Practice Nurses» (APN) comme des membres du personnel infirmier en possession d'au moins un master en sciences infirmières et travaillant principalement avec des patients et leurs proches. Les compétences de ces infirmiers de pratique avancée APN leur permettent d'assumer des responsabilités de direction, dans le domaine de la recherche ou de l'éthique, mais aussi lorsqu'il s'agit de soutien, du conseil ou de l'orientation des équipes professionnels et des clients. Le programme de master assure la base théorique de la formation d'APN alors que l'expertise clinique s'acquiert pendant ou après les études en travaillant au moins pendant deux ans dans le domaine.

## Les deux rôles de l'APN

Au niveau international, l'APN incarne deux fonctions. D'abord, l'*«infirmier praticien»*. Il procède à des consultations ambulatoires, par exemple pour les patients atteints de broncopneumopathie chronique obstructive. Il établit le diagnostic et prescrit le traitement. Il aide le patient et ses proches à organiser leur quotidien et à vivre avec la maladie. Il travaille en collaboration avec un médecin généraliste ou un pneumologue.

Puis, il y a l'*«infirmier spécialiste clinique»*. Il soutient le personnel de soins et le médecin généraliste dans la gestion de situations complexes, par exemple quand un patient atteint d'une tumeur ou en fin de vie souffre de douleurs difficiles à maîtriser. Si l'infirmier praticien se concentre sur les patients et leurs proches, le spécialiste clinique, lui, sou-

tient les membres d'une équipe interprofessionnelle. Dans des pays où les deux rôles de l'APN sont reconnus (les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Irlande), ces fonctions sont inscrites dans la loi et la pratique infirmière avancée fait partie d'un registre professionnel.

## Un expert au sein des soins à domicile

En Suisse, le rôle des APN n'a pas encore d'ancrage juridique. Chaque organisation d'aide et de soins à domicile doit donc déterminer les domaines présentant des problèmes récurrents qui pourraient être résolus par la présence de ce spécialiste. De grandes organisations peuvent se permettre d'engager des APN, par exemple dans les spécialités de gériatrie, diabétologie ou neurologie. Les petites structures doivent s'organiser en coopérant entre elles ou en régionalisant des soins. La mise en pratique adéquate du savoir-faire des APN mérite une attention particulière. Même si leur formation peut les rendre utiles au sein de la gestion de qualité ou de la direction d'un service d'aide et des soins à domicile, leurs compétences s'expriment au mieux auprès du patient. Ils deviennent ainsi de professionnels de référence sur le terrain très précieux, puisqu'ils connaissent la situation et savent, le cas échéant, où le bâton blesse. Grâce à leur expertise, ils répondent rapidement aux préoccupations des patients et de leurs proches tout en soutenant les équipes interprofessionnelles.

## Les infirmiers praticiens dans les soins de base

Idéalement en Suisse, l'infirmier praticien est employé dans un centre interprofessionnel offrant des soins de base. Il s'occupe de malades chroniques et de personnes âgées, à leur

domicile ou dans un EMS. Le médecin généraliste est responsable du dossier, mais la gestion des cas dans des situations stables appartient à l'infirmier praticien. Le médecin généraliste est consulté uniquement en cas de situations peu stables et quand de nouveaux problèmes surgissent.

C'est le médecin généraliste qui décide du traitement. Il informe l'infirmier praticien lors d'une visite conjointe à domicile. Toutes visites ultérieures sont faites par l'infirmier seul. Il adapte le dosage des médicaments (par ex. analgésiques, diurétiques) aux circonstances. Il est également responsable des contrôles cliniques et des analyses biologiques, et de leur interprétation. L'infirmier évalue régulièrement le système d'assistance, de concert avec le patient, ses proches et la direction de l'organisation en charge du cas. L'infirmier praticien établit également le plan d'action pour d'éventuels symptômes exacerbés et forme les proches, le personnel soignant y compris les aides et les assistants en soins et santé communautaire. C'est ainsi que les services des soins à domicile prennent directement part dans les soins médicaux. Le client étant suivi toujours par les mêmes experts, il profite d'une continuité optimale de son traitement. Les évolutions de son état de santé sont rapidement constatées, ce qui permet d'éviter les situations d'urgence et d'agir selon un plan d'action. On évite ainsi des hospitalisations inutiles. L'infirmier praticien dans les soins de base acquiert son savoir-faire dans ses échanges avec les médecins généralistes et les spécialistes traitants.

#### L'infirmier spécialiste clinique comme soutien

Au sein d'un service ambulatoire de soins spécialisés en oncologie, par exemple, l'infirmier spécialiste clinique travaille généralement à temps partiel. Il passe le reste de son activité au sein d'un service d'oncologie afin d'acquérir les compétences nécessaires à sa spécialisation.

Il est responsable des patients en fin de vie atteints de tumeurs, et de leurs proches, en partenariat avec les services d'aide et de soins à domicile, du médecin généraliste et du pharmacien. Il intervient uniquement quand le patient, ses proches, les soins à domicile ou le médecin généraliste n'arrivent plus à gérer la maladie et ses symptômes. Ces prestations sont fournies en supplément des services de base. Dans la plupart des situations, il s'agit d'atténuer des symptômes (avant tout une douleur ou une dyspnée); il aborde aussi les sujets délicats, tels que les directives anticipées du patient, ainsi que les soins techniques (transfusions, alimentation artificielle) si les soins à domicile ou le médecin généraliste ne sont pas à même de les assumer pour des raisons d'agenda ou faute d'expérience. La fonction de l'infirmier spécialiste clinique est de rassurer et orienter le patient et les proches, mais également le service de soins à domicile et le médecin généraliste dans une situation donnée. Cet expert est donc appelé à penser et à agir selon ce qu'on peut attendre de



**La place des infirmiers de pratique avancée n'est pas au sein de la gestion de qualité ou dans la direction de l'aide et des soins à domicile, mais principalement auprès du patient.** Photo: iStock

quelqu'un ayant suivi des études de niveau master. Il faut maîtriser les évaluations cliniques (anamnèse et examen physique), avoir une grande disponibilité et savoir communiquer avec toutes les parties concernées.

Hansruedi Stoll et Monique Sailer Schramm

#### L'APN sans base juridique

En automne 2016, le parlement suisse a décidé de renoncer au règlement de la fonction des Advanced Practice Nurses APN dans le cadre de la révision de la loi sur les professions de santé. Les APN sont donc obligés de travailler sans base juridique et sans possibilité de décompte adéquat. Afin de promouvoir le rôle des APN ayant fait leurs preuves au niveau international, et de leur donner une base juridique, un groupe de travail représentatif s'est formé. Des représentants de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), de l'Association pour les sciences infirmières (APSI), des universités de Bâle et Lausanne, de la Conférence Santé des hautes écoles spécialisées, des Swiss Nurse Leaders et, bien sûr, de plusieurs infirmiers de pratiques avancés font partie de cette équipe. Sur le site web de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), l'état actuel du projet peut être consulté.

⇒ [www.sbk.ch/fr/formation/faire-carriere/apn.html](http://www.sbk.ch/fr/formation/faire-carriere/apn.html)